

PAYS DE L'OURCQ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Réunion de Conseil du 27/01/2007 à 8H45
SALLE POLYVALENTE DE LA MAISON DES ENFANTS, OCQUERRE
Compte-rendu

Étaient présents :

Bernard BEAUFILS, Bernard BOURGEOIS, Josiane CALDERONI, Jean CARDONA, Patrick CHEVRIER, François COSSUT, Françoise COULET, Claude COURTIER, Philippe COURTIER, Philippe COVOLATO, Jean-Jacques DEMANTES, Dominique DUCHESNE, Gilles DUROUCHOUX, Jacques DUSSIEU, Aline DUWER, Marina DUWER, Jacqueline FAUVET, Michel FOUCHAULT, Thierry GALLON, Catherine GARNIER, Gérard GAUTHIER, Bruno GAUTIER, Michèle GLOAGUEN, Claude GUICHARD, Christine JAVERI, Jean-Pierre LABOURDETTE, Joëlle LOVERA, Denis MAHOUDEAU, Olivier MAPPELLI, Roland MAUCHE, Michel METAIS, Guy MICHAUX, Daniel NICOLAS, Pierre PAPELARD, Robert PICAUD, Jean-Philippe PRUDHOMME, Jean-Claude RANZONI, Jacques ROUSSEAU, Jacques SAINTE, Annamaria SCANCAR et Christian TRONCHE.

Absents et ayant donné pouvoir :

Charles-Auguste BENOIST à Jacques ROUSSEAU, Pierre EELBODE à Robert PICAUD, Michèle POSZALCZYK à Jean-Claude RANZONI et Etienne WEHREL à Guy MICHAUX.

Absents :

Micheline BENOIT, Nathalie BURGHELLE, Patrick CHAMBARD, Claudine COURTIAL, Joëlle DARQUIN, Francis ELU, Jacques GARNIER, Claude HERPSONT, Achille HOURDE, Patrick LATRACE, Sylvie LIPARO, Michel MARTEAUX, Yves PARIGI, Monique PEYRAMAURE, Daniel PINSON et Francis RENAULT.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, V. HUGUE, F. MACQUART, J.C. PIEQUET et C. RIGOLE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 42 délégués étant à ce moment présents, le quorum est atteint.

M. C. COURTIER ouvre la séance et propose d'élire M. RANZONI comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER est heureux d'accueillir le Conseil communautaire.

Il transmet les excuses de Mme DUCROT, Receveur, et salue la présence de M. FREULET, SAUR.

J.C. PIEQUET procède alors à la lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 9 Décembre dernier.

M. C. COURTIER fait part au Conseil des remarques qui lui ont été adressées :

x Par M. PRUDHOMME qui demande l'ajout suivant au point Redevance S.P.A.N.C. (page 6) :

« M. PRUDHOMME soulève le problème du zonage [...] car d'après le rapport SOGETI, et après les conclusions du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, l'assainissement non collectif y sera très difficile, voire impossible. Il demande donc que soit reconsidéré le zonage.

M. C. COURTIER dit que ce zonage devra être revu pour ces hameaux dans les 5 ans à venir. ».

x Par M. FOUCHAULT demandant l'ajout suivant au point Redevance S.P.A.N.C. (page 6) :

« M. FOUCHAULT remarque qu'avec ce zonage, on fige les choses d'un point de vue administratif pour dix ans. [...], une évolution du zonage pourra toujours être envisagée en fonction des conclusions du diagnostic en cours de toutes les installations d'assainissement non-collectif que la Communauté de communes réalise sur son territoire. ».

- x Par M. FOUCHAULT sur le point Convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'alimentation en eau potable de la zone des Effeneaux (page 7), qui demande les modifications suivantes :

« M. C. COURTIER a compris ce point de vue. En réponse sur la question de l'eau , il met en avant la certitude qu'il y a de l'eau en quantité et en qualité sur Chamigny et ~~que les autres solutions en face, fragilisent la ressource car il est illusoire de conforter l'Orxois à partir de cette ressource.~~ la solution d'une connexion par Cocherel donc sur la ressource en eau de Lizy-sur-Ourcq ne conforterait pas l'alimentation de l'Orxois. ».

M. C. COURTIER invite les délégués à formuler d'autres remarques.

Compte tenu des remarques de MM. PRUDHOMME et FOUCHAULT, M. C. COURTIER invite le Conseil à adopter ce compte-rendu.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il rend compte des contrats qu'il a signés dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

TIERS	OPERATION	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Cabinet MOC	Mission SPS pour la recherche en eau sur l'Orxois	2 000,00 €	20/12/06
SAUR	Installation d'une télésurveillance sur un poste de refoulement à Mary-sur-Marne	2 800,00 €	22/12/06
C.C.S.T.	Mission de maîtrise d'oeuvre - Lutte contre les inondations à Torchamps - commune de Jaignes	5 880,00 €	22/12/06
Archiduchesse Sarl	Réalisation de documents de communication - Lot n°1 : travaux de mise en page et de traitement d'image	Marché à bon de commande	04/01/07
Archiduchesse Sarl	Réalisation de documents de communication - Lot n°2 : impression et livraison	Marché à bon de commande	04/01/07
Entreprise TETARD	Réfection d'un puisard - hameau de Villers-lès-Rigault - commune de Congis-sur-Thérouanne	820,80 €	04/01/07
M.D.S.	Location de matériel technique pour spectacle	1 359,40 €	08/01/07
ARTECHS	Prestations techniques pour l'animation durant la cérémonie des vœux	330,00 €	12/01/07
DALKIA	Remplacement de clapet anti-retour à la Piscine	3 791,00 €	12/01/07

M. C. COURTIER propose de commencer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

➤ **Création d'un poste d'attaché territorial responsable de l'achat public**

M. C. COURTIER rappelle que depuis le départ de l'agent occupant le poste de rédacteur responsable de l'achat public en octobre 2005, et malgré des recherches de candidats depuis cette date, il est très difficile de trouver un agent dans cette spécialité. Afin de se donner des chances supplémentaires et compte tenu des responsabilités du poste, il propose la création d'un poste avec le même type de fonctions sur le grade d'attaché, une candidate pouvant être recrutée courant février. Il donne lecture du projet de délibération et invite à passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe – assistante, secrétariat de la Maison des Enfants (suite à la réussite à un concours)**

M. C. COURTIER informe que l'agent occupant ce poste à l'origine sur le grade d'agent administratif a réussi le concours d'adjoint administratif en fin d'année 2006. En conséquence, il propose la création du dit poste afin de permettre l'avancement de l'intéressée. Il donne alors lecture du projet de délibération. Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe – animateur développeur du système d'information / technicien CAO/PAO (suite à la réussite à un concours)**

M. C. COURTIER précise qu'un agent jusque-là non titulaire a réussi le concours d'adjoint administratif. Monsieur le Président ajoute que, comme pour les cas précédents, dès que les postes seront pourvus, la Comité technique Paritaire sera saisi pour avis sur la suppression des postes qui seront sans objet. Il lit le projet de délibération et invite les membres du Conseil à passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

J.-C. PIEQUET ajoute qu'il s'agit d'un parcours exemplaire, l'agent en question a été recruté au sein du Pays de l'Ourcq via un contrat Emploi-Jeune, durant cinq ans au sein des sites multimédias. Il a acquis des compétences en CAO-PAO puis en gestion de sites internet, notamment au cours de la dernière année de recrutement en qualité de non-titulaire.

Suite à l'interrogation de M. DEMANTES quant à l'évolution de la masse salariale, il lui est précisé que comme depuis plusieurs années, les données seront présentées en Commission des Finances, certainement lors de la prochaine réunion.

➤ **Autorisation de recrutement d'un stagiaire pour la coordination de l'accueil des Jeux départementaux 2007**

M. C. COURTIER rappelle que le Conseil a décidé de co-organiser cette manifestation avec la Communauté de communes du Pays Fertois. Afin de mener cette opération à bien, il est nécessaire de recruter un stagiaire dont les frais seront répartis à parts égales entre les deux intercommunalités. Le Pays de l'Ourcq recruterait l'intéressé et assumerait les frais qui feraient l'objet d'un remboursement pour moitié par le Pays Fertois via une convention.

M. CARDONA ajoute que pour le moment un candidat est identifié.

J.-C. PIEQUET souligne qu'il s'agit d'un étudiant en stage dont le coût sera limité à 30% du SMIC mensuel plus les éventuels frais engagés.

Monsieur le Président expose le projet de délibération portant sur l'autorisation de recruter un stagiaire pour une durée maximale de six mois et de signer une convention avec le Pays Fertois relative notamment au partage des frais engagés et invite l'Assemblée à passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Subvention au Foyer Socio-culturel : reliquat sur les Restos du coeur dans le cadre de la procédure de liquidation**

M. C. COURTIER informe les délégués qu'il a reçu plusieurs courriers de la part des mandataires judiciaires dans le cadre de la liquidation du Foyer Socio-culturel. Il est demandé le règlement de 828,97€ de solde pour couvrir les dépenses engagées par l'association pour le soutien aux Restos du Coeur (achat de pain – prise en charge d'une ligne téléphonique). Afin de mettre un terme à ce dossier, Monsieur le Président propose de voter une subvention au Foyer du montant demandé.

J.-C. PIEQUET insiste sur le fait que dans le cadre d'une procédure de liquidation, il ne peut y avoir de compensation entre les dettes et les créances. La créance du Pays de l'Ourcq de l'ordre de 80.000€ ne fait pas obstacle au règlement d'une somme de 828,97€ et ce afin de ne pas léser les créanciers privilégiés.

M. C. COURTIER propose donc d'allouer une subvention de 828,97€ au Foyer Socio-Culturel qui sera réglée auprès du mandataire judiciaire.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Service Public d'Assainissement Non-Collectif : Remboursement des frais du Budget annexe au Budget Général (complément de la délibération du 25/02/2006)**

M. C. COURTIER rappelle que le Conseil s'est prononcé en février 2006 sur les modalités de remboursement de frais du budget Annexe S.P.A.N.C. au budget général. Compte tenu des nouvelles dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2224-2, et suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 1^{er} décembre dernier, et à la détermination des redevances lors de la dernière séance de Conseil, il propose de suspendre ces reversements durant les quatre premières années dans le but de ne pas fragiliser l'équilibre de ce nouveau budget durant le lancement du service. Après lecture du projet de délibération, il invite les délégués à voter.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX
--

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. FOUCHAULT propose une lecture rapide du compte-rendu de la réunion du 17 janvier dernier.

Il parcourt les travaux en cours, et notamment la réhabilitation de la lagune de Douy, l'alimentation de Vendrest à partir de Cocherel, le programme de réalisation d'une aire de stockage des boues ou les travaux de création de logement d'urgence à l'ancien siège de l'intercommunalité.

Il est précisé que des élus du Conseil Municipal de Dhuisy se sont rendus à Fontenay-Trésigny pour visiter une réalisation analogue. La commune propose deux terrains dont elle est propriétaire.

M. FOUCHAULT précise qu'une consultation est en cours afin de refaire les chéneaux du Gymnase R. Bricogne qui ont été mal réparés suite à la tempête de 1999, et pas par l'entreprise qui avait réalisé la toiture ce qui fait tomber la garantie décennale.

Des consultations sont aussi lancées pour les produits d'entretien ou les sacs déchets verts. A ce sujet, il a été évoqué de relancer une communication pour favoriser l'achat de composteur individuel ou l'utilisation des déchetteries.

Au sujet des conventions soumises aux communes par le S.M.I.T.O.M., et après l'intervention de MM. P. COURTIER et PAPELARD, Monsieur le Président demande aux communes de ne pas signer cette charte.

Suite à l'interrogation de M. ROUSSEAU sur le coût annuel des sacs déchets verts, F. MACQUART précise que ce coût est d'environ 20.000 €.

M. DEMANTES demande des précisions quant aux coûts et aux conditions de traitement des déchets encombrants auprès du Centre d'enfouissement d'Isles-les-Meldeuses. Il est précisé que pour les communes d'Armentières-en-Brie, de Congis-sur-Thérouanne et d'Isles-les-Meldeuses, il n'y a pas de coût de dépôt.

M. PAPELARD ajoute que le S.M.I.T.O.M. Nord Seine-et-Marne n'a pas pris de position officielle quant aux déchets électriques ou électroniques. Ceci d'autant plus depuis l'instauration de la nouvelle taxe sur les produits électroménagers.

Mme FAUVET rappelle qu'il est nécessaire de faire prendre conscience aux usagers du coût des sacs déchets verts. M. MAUCHE propose même que le coût soit imprimé directement sur les sacs.

M. FOUCHAULT souligne qu'une troisième délégation de maîtrise d'ouvrage est prévue avec la commune de Lizy-sur-Ourcq pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de la troisième tranche de requalification de la rue Jean Jaurès. Ce coût est estimé pour le Pays de l'Ourcq à près de 11.000 €.

Contrat de Bassin Marne-Ourcq et Théroutanne : Suite à la réunion du 15 décembre 2006, le bilan du contrat est dressé. Il concernait initialement 66 opérations dont seulement 29 ont été réalisées totalement ou partiellement. Toutefois, l'enveloppe de travaux pour la totalité des opérations avait été évaluée à 7 millions d'euros. Or, le coût des 29 opérations s'élève déjà, à la fin 2006, à plus de 8 millions d'euros. Compte tenu de ce bilan, les partenaires sont tout de même satisfaits. La nouvelle contractualisation est à étudier en tenant compte des contraintes actuelles fixées par l'Agence de l'Eau. Une réunion est prévue courant février et il est souhaitable que chaque commune puisse y être représentée.

Lors des questions diverses, des interrogations ont été posées sur l'entretien des réseaux d'eaux pluviales par la SAUR. M. FREULET a fourni depuis les éléments à F. MACQUART.

M. LABOURDETTE attire l'attention des membres de l'Assemblée sur le fait d'être vigilant à ne pas créer des droits par les diagnostics sur les installations d'assainissement non-collectif vis-à-vis des propriétaires d'habitation construite sans droit. Il conseille de solliciter Monsieur le Préfet sur ce point.

F. MACQUART précise que le contrôle est obligatoire et que la D.A.S.S. a été interrogée.

M. C. COURTIER expose alors les projets de délibération proposés au Conseil.

➤ **Travaux sur le réseau d'eaux pluviales rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq – 3ème Tranche : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lizy-sur-Ourcq**

Il s'agit donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau d'eaux pluviales dans le cadre de la troisième tranche de la requalification de la rue Jean Jaurès. La valeur des travaux est estimée à 21.136 €, dont un coût TTC après subvention de près de 11.000 €.

Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération et invite les membres du Conseil à voter.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Divers travaux d'eau potable et assainissement à Vendrest, Cocherel et Tancrou – Lot n°2 : génie civil et électromécanique : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 au marché signé avec l'entreprise attributaire**

M. C. COURTIER explique aux délégués que ce marché est un marché forfaitaire mais que les prestations prévues initialement n'ont pas été toutes réalisées. Avec l'accord de l'entreprise attributaire, il est donc proposé un avenant en réduction pour un montant de 2.859 € HT. Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération y relatif, en précisant que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable, et invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Président remercie M. FOUCHAULT.

ENVIRONNEMENT, TOURISME ET AFFAIRES CULTURELLES
--

➤ **Compte-rendu des travaux de la réunion du Commission**

Mme FAUVET parcourt brièvement le compte-rendu de la réunion du 18 janvier dernier, soulignant les principales thématiques abordées :

Projet de « résidence artistique »

Mme FAUVET précise qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment mais d'un projet sans réel lieu de résidence. Ce projet articulé autour de l'art du conte veut, en se servant de l'histoire du Pays de l'Ourcq et des témoignages de personnes « ressource », permettre aux artistes de réaliser une oeuvre artistique sur la base de connaissances du territoire et valoriser le Pays de l'Ourcq à travers une démarche artistique forte et ancrée sur le long terme.

Etude touristique du Pôle Marne, Ourcq et Morins (M.O.M.)

Il est précisé que quatre ateliers thématiques ont été créés : Fil vert (activités de loisirs plein air), Fil rouge (mémoire des hommes et de leur savoir-faire), Fil bleu (activités nautiques et fluviales) et l'hébergement. La synthèse est encore attendue.

Il est précisé que le Pays de l'Ourcq sera représenté lors de la réunion de présentation des conclusions finales de l'étude prévue en courant février par la Région Ile-de-France.

L'action en milieu scolaire « musiques à table »

Mme FAUVET rappelle que les spectacles liés à l'action en milieu scolaire par la compagnie FA 7 se sont déroulés. Soulignés également par M. C. COURTIER, la qualité et l'aspect novateur de cette intervention ont permis de captiver les 140 enfants concernés, et ce malgré leur jeune âge. Les enseignants, partenaires sur ce projet souhaitent que cette action soit maintenue voire même renforcée.

Monsieur le Président les remercie pour leur engagement et leur soutien.

➤ *Convention de partenariat avec l'Association pour la Valorisation de l'Espace Naturel du Grand Voyeux portant sur la mission d'accueil du public et d'animation de l'association : autorisation donnée au Président de signer cette convention.*

Mme FAUVET rappelle que la précédente convention ayant pris fin au 31 décembre 2006, il convient d'assurer la continuité des engagements réciproques pour les années 2007 à 2009. Contre la participation financière du Pays de l'Ourcq, l'association s'engage à assurer un minimum de 20 sorties par an, notamment en direction des scolaires, mais également de continuer son suivi du patrimoine faunistique. Le montant de base de la subvention du Pays de l'Ourcq est fixé à 8.150€ pour l'année 2007.

M. C. COURTIER propose de passer au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ *Allocation d'une subvention à EDENTARA et aux Vocalizes : examen et vote.*

Mme FAUVET rappelle que EDENTARA a pour vocation la découverte et la protection des espèces animales menacées ; elle réalise des animations pédagogiques en direction des écoles, des centres de loisirs et des particuliers. La Commission a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 1.000€ pour l'année 2007, en baisse par rapport au montant demandé de l'ordre de 1.450€.

Madame la Vice-Présidente fait également part de l'avis favorable de la Commission d'attribuer une subvention de 350€ aux Vocalizes.

M. COSSUT en profite pour faire une mise au point. Les Vocalizes ont été sollicitées par la commune de Coulombs-en-Valois, non pas pour les quarante ans de la commune mais pour la venue de Monseigneur l'Evêque de Meaux suite aux travaux réalisées dans l'Eglise de Vaux.

M. CHEVRIER remarque que même si les attentions sont tout à fait louables, il est difficile de subventionner une association qui fait de son côté des dons aux oeuvres caritatives grâce aux recettes de ces manifestations.

Mme C. GARNIER précise que seule une représentation a été effectuée sur l'année en faveur de l'association Retina, les autres prestations ont été réalisées gratuitement.

Mme FAUVET souligne qu'il est important pour les associations de rechercher un autofinancement. En effet, les subventions ne peuvent être considérées comme un acquis permanent.

M. DEMANTES s'interroge sur les conditions d'hébergement des animaux d'EDENTARA.

Mme COULET lui précise qu'il ne s'agit pas d'animaux domestiques. De ce fait, elle détient un certificat d'aptitude, une autorisation spécifique aux sites d'animaux non-domestiques. Trois

vétérinaires interviennent pour les soins aux animaux dont un spécialisé avec les animaux non-domestiques et nommé par arrêté préfectoral. Enfin, Mme COULET ajoute qu'elle a été nommée au sein d'une commission spécifique au niveau préfectoral.

M. C. COURTIER propose aux membres du Conseil de passer au vote.

Melle DUCHESNE, Mmes COULET et C. GARNIER, et, MM. PAPELARD et PRUDHOMME ne prennent pas part au vote.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER remercie Mme FAUVET.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET EMPLOI

➤ **Cession de terrain de 2.000 m² sur la zone d'activités de Grandchamp à Ocquerre.**

M. C. COURTIER propose de retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, le contact avec un client potentiel pour le solde des terrains placés en contre bas de l'Hôtel d'Entreprises n'a pas abouti.

Monsieur le Président fait part de son inquiétude quant à la rigueur des critères d'attribution des subventions accordées par le Conseil Général de Seine-et-Marne au titre des franges. Celle-ci implique souvent la non obtention d'aide. Ceci est d'autant plus préjudiciable que les secteurs voisins hors Ile-de-France peuvent être plus attractifs. Il attirera l'attention de M. ELU, Conseiller Général du canton de Lizy-sur-Ourcq sur ce point.

Suite à l'interrogation de M. PAPELARD sur l'autre vente en cours sur ce secteur de la zone d'activités, Monsieur le Président précise que la transaction est toujours en cours.

Monsieur le Président propose le retrait du point de l'ordre du jour.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFAIRES SOCIALES

➤ **Avenant n°2 au Contrat Enfance et au Contrat Temps Libres signés avec la C.A.F. : autorisation donnée au Président de signer ces avenants.**

M. MICHAUX rappelle que le Pays de l'Ourcq avait signé deux contrats avec la C.A.F. de Seine-et-Marne : un Contrat Enfance et un Contrat Temps Libres. La C.A.F. propose de signer un avenant afin de prolonger la durée de validité des contrats jusqu'au 31 décembre 2006. En effet, les contrats devaient prendre fin au 31 décembre 2005 ; toutefois, faute de bilans sur certains axes de ces contrats, notamment les centres de loisirs, il apparaît opportun de prolonger les anciens contrats compte tenu également des enjeux financiers induits par lesdits contrats. Il est précisé qu'un nouveau contrat sera conclu dans le courant de cette année afin de couvrir la période 2007 à 2009, mais les modalités, en particulier de financement, vont évoluer.

M. C. COURTIER invite les délégués à passer au vote pour l'autoriser à signer les deux avenants aux dits contrats.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Mise en place de la Maison de l'Emploi : adhésion à l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-Est 77 ».**

M. MICHAUX rappelle que ce projet concerne les collectivités suivantes : Communautés de communes du Pays Créçois, du Pays Fertois, des Monts de la Goële et du Pays de l'Ourcq et Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. La labellisation a été obtenue le 5 décembre dernier. Il est maintenant temps de mettre en application les statuts qui ont été travaillés avec les

partenaires. A cette fin, il est nécessaire que la Pays de l'Ourcq adhère à cette association loi 1901 et qu'elle désigne ses représentants au Conseil d'Administration, soit un titulaire et un suppléant.

Suite aux interventions de MM. PAPELARD et ROUSSEAU, il est souligné que cette structure n'est pas centralisée sur un seul équipement. Bien sûr la gestion est centralisée, et le siège se situera sur Meaux, mais il s'agit de la mise en place d'un réseau permettant de renforcer les services et les moyens des structures locales et notamment, pour ce qui concerne le Pays de l'Ourcq, de renforcer les moyens, les services et la capacité d'accueil de l'antenne ACCES.

M. LABOURDETTE tente de dissiper toute confusion en expliquant qu'il ne faut pas confondre la notion de Maison de l'Emploi qui est une structure informelle, un label pour un réseau de services et la volonté actuelle du gouvernement de regrouper les services de l'emploi et de la formation au niveau national.

J.-C. PIEQUET insiste sur le fait que ce partenariat se traduira par des moyens supplémentaires pour l'antenne ACCES, un renforcement du partenariat avec l'ANPE, et ce malgré l'ouverture de l'agence de La Ferté-sous-Jouarre, et des financements permettant l'extension des locaux de cette structure permettant de disposer de plus d'un bureau pour les entretiens.

M. GALLON souhaite que soit mis en avant le manque d'aide et de service d'accueil pour les gens diplômés et demandeurs d'emploi. Il suggère d'être attentif à cette problématique dans le cadre des projets à venir.

M. C. COURTIER propose que le représentant titulaire soit le Président et que le suppléant soit le Vice-Président chargé des Affaires Sociales, M. MICHAUX. Il donne une lecture rapide des statuts de ladite association détaillant notamment les membres fondateurs, les membres associés, les représentations de chacun... M. DUSSIEU regrette que la représentation ne soit pas plus explicite avec un nombre de représentants attribué par tranche de population, et donc évolutif.

Monsieur le Président propose donc d'adhérer à cette association et de l'autoriser à siéger en qualité de titulaire au Conseil d'Administration, M. MICHAUX étant son suppléant.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Convention de coopération entre la Communauté de communes et l'A.N.P.E. 2007-2008 : autorisation donnée au Président de signer cette convention.**

M. P. COURTIER ne comprend pas en quoi cette convention est nécessaire et ne fait pas double emploi avec l'adhésion à la « Maison de l'Emploi ».

MM C. COURTIER et MICHAUX expliquent qu'il s'agit de dispositifs complémentaires. Il ne peut exister de partenariat avec l'A.N.P.E. sans convention spécifique. Il est nécessaire de fixer directement les modalités de mise à disposition des informations, qui peuvent être nominatives, et à l'habilitation des correspondants locaux. La « Maison de l'Emploi » permet de renforcer le dispositif avec des moyens complémentaires, des synergies avec d'autres territoires et une meilleure coordination des services chargés de l'emploi et de la formation. L'absence de convention avec l'A.N.P.E. ne permettrait pas d'avoir un correspondant et d'être antenne locale.

Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération et invite les membres du Conseil à l'autoriser à signer ladite convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

M. Philippe COURTIER s'étant abstenu.

M. C. COURTIER remercie M. MICHAUX.

VIE LOCALE

➤ **Projet de stade d'athlétisme.**

- **Avenant N°1 au marché de maîtrise d'oeuvre fixant la valeur du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'oeuvre conformément à l'article 7-6 du C.C.P..**

M. CARDONA rappelle à l'Assemblée qu'elle a approuvé l'avant-projet de l'équipement d'athlétisme ; en conséquence, il est nécessaire de déterminer par avenant, selon les termes de l'article 7-6 du Cahier des Charges Particulières, le coût d'objectif de l'opération auquel s'engage le maître d'oeuvre et qui sert de nouvelle base de rémunération. Ce coût est porté à 3.303.900€ HT(valeur travaux et équipements) avec comme mois de référence (m0) le mois de décembre 2006.

J.-C. PIEQUET souligne qu'il s'agit d'un avenant classique pour les contrats de maîtrise d'oeuvre.

M. LABOURDETTE, après avoir obtenu la précision qu'il s'agit bien du projet pour une piste de 400m, demande des informations quant aux participations des éventuels partenaires ou cofinanceurs.

J.-C. PIEQUET rappelle les fourchettes de financement déjà évoquées lors de l'approbation de l'avant-projet. Il fait part de ses réserves quant aux éventuelles participations des régions voisines à l'investissement. Il pense plus crédible des recherches de financement de ce type sur les futures dépenses de fonctionnement. Quant à obtenir plus de précisions relatives aux cofinancements possibles pour ce type de projet, il informe les délégués que, conformément à la proposition d'avenant n°2, il est nécessaire de disposer d'un projet plus abouti pour solliciter officiellement les financements escomptés. En conséquence, il est proposé de continuer à travailler jusqu'à la phase projet (PRO). En effet, s'agissant d'un marché d'infrastructures, il n'y a pas d'avant-projet détaillé. La phase AVP (avant-projet) est une phase intermédiaire entre les phases APS (avant-projet sommaire) et APD (avant-projet détaillé) qui ne concernent que les marchés de maîtrise d'oeuvre relatifs aux bâtiments.

M. C. COURTIER invite donc l'Assemblée à l'autoriser à signer cet avenant n°1 au contrat de maîtrise d'oeuvre.

Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés,

Monsieur TRONCHE ayant voté contre.

- **Avenant N°2 au marché de maîtrise d'oeuvre portant sur l'affermissement de la mission jusqu'à la phase projet (PRO).**

Compte tenu des explications déjà mentionnées, M. C. COURTIER propose de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'oeuvre sur le projet d'équipement d'athlétisme afin d'affermir la mission jusqu'à la phase PRO, les reste des missions demeurant en tranche conditionnelle.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

Monsieur TRONCHE ayant voté contre.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Données complémentaires relatives au traitement et à la collecte des encombrants**

Suite aux interrogations de M. DEMANTES, M. C. COURTIER précise que le coût de la collecte des encombrants pour un dépôt à Isles-les-Meldeuses s'élève à près de 27.000€ contre près de 32.500€ pour un déchargement à Monthyon. Pour ce qui concerne le traitement, le coût est de 48€ HT la tonne pour le dépôt à Isles-les-Meldeuses (donnée 2003), les modalités de prise en charge par le S.MI.T.O.M. ne sont pas connues. Monsieur le Président va interroger son homologue du S.MI.T.O.M. Nord Seine-et-Marne pour permettre de disposer de toutes les données.

➤ **Ordinateurs reconditionnés**

Un parc de 15 machines a été reconditionné par l'AGECE PACTE. Ces ordinateurs proviennent de matériel réformé par la ville de Meaux. Moyennant un coût d'environ 70€ par machine, les communes peuvent se porter candidates pour les acquérir. Après débat en Bureau, il serait peut être opportun de diffuser ces machines, qui possèdent un environnement libre éducatif, auprès des R.P.I. du canton.

J.-C. PIEQUET ajoute que compte tenu de l'installation d'un environnement spécifique sur ces machines, il sera nécessaire de prévoir une heure ou deux de formation pour la prise en main.

➤ **Calendrier**

Spectacle de la compagnie Atmosphère à Crouy-sur-Ourcq aujourd'hui à 15h30 : "Un amour de théâtre"

Prochaines contées :

- ✓ Aujourd'hui à Congis-sur-Thérouanne cet après-midi à 17h00 : "La Fée chocolat"
- ✓ le samedi 24 mars à Isles-les-Meldeuses à 17h00 : "Contes du jour et de la nuit"
- ✓ le samedi 28 avril à Tancrou à 17h00 : "M'Bongui, contes et musiques traditionnelles d'Afrique"

Prochaine Scène rurale : le dimanche 11 février à Cocherel à 17h00 : "Le dernier Ténor"

La prochaine réunion de Conseil est prévue le 10 mars prochain ; la date fera l'objet d'une confirmation ultérieure. Le lieu n'est pas encore connu.

➤ **Jeux départementaux 2007**

M. CARDONA demande aux Maires des communes adhérentes de bien vouloir rappeler aux associations locales l'importance de cette manifestation et d'insister sur la nécessité de leur engagement dans cette opération. La limite de réception du dossier est le 31 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. C. COURTIER lève la séance à 11H15.

Le Secrétaire de séance

Jean – Claude RANZONI